

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 59 (1986)

Heft: [10]

Artikel: Elèves étrangers

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-852335>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Liebe Leser

Die Ausländer in den Schweizer Schulen sind nach wie vor ein Diskussionsthema. In der neuen, auf den 1. November 1986 in Kraft gesetzten Verordnung über die Begrenzung der Zahl der Ausländer hat der Bundesrat auf die Altersguillotine für Schüler und Studenten verzichtet. Der Protest der Universitäten, der Privatschulen, der grossen Parteien und der Westschweizer Kantonsregierungen hatte Erfolg. Wie Direktor Klaus Hug vom Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit erklärte, will der Bundesrat trotzdem mit präziseren und strengeren Zulassungsvorschriften nicht nur für die erwerbstätigen, sondern auch für die nichterwerbstätigen Ausländer die Stabilisierungspolitik durchsetzen.

Fast gleichzeitig hat das Bundesamt für Statistik eine Zusammenstellung von Zahlen über die Ausländer in Schweizer Schulen veröffentlicht. Die Untersuchung befasst sich auch mit den Privatschulen als Alternative für ausländische Schüler und zeigt, dass die Privatschulen nur zum Teil eine Alternative darstellen. Der Privatschüleranteil ist je nach Herkunftsland sehr verschieden. Aus dem Mittelmeerraum besuchen nicht mehr Schüler eine private Schule als Einheimische. Anders sehen die Zahlen bei unseren Nachbarländern aus, nämlich 17% bei den Kindern aus Frankreich und 10% bei den Kindern aus der Bundesrepublik Deutschland. Das Statistische Amt weist auch auf die Bemühungen der Behörden hin, die Ausländerkinder in der öffentlichen Schule zu integrieren. Mit zusätzlichem Unterricht wird versucht, den auftretenden Schwierigkeiten zu begegnen. Private und öffentliche Schule ergänzen sich in diesem Bereich. So sollte es überall sein.



Elèves étrangers

Bien des étrangers vivant en Suisse sont confrontés non seulement à une langue inconnue, mais aussi à un système de valeurs différent du leur. Privés en outre du contexte social que créent les parents et amis, ils risquent de se sentir isolés, incapables de communiquer.

Les autorités essaient de prévenir, ou du moins d'atténuer, cet isolement notamment au niveau de l'école. Les enfants étrangers fréquentent les écoles publiques où les en-

Herausgeber / Editeur: Verband Schweiz. Privatschulen / Fédération Suisse des Ecoles privées
Redaktion / Rédaction: Dr. Fred Haenssler, Alpeneggstrasse 1, 3012 Bern, Telefon 031 / 23 35 35
Druck / Impression: Ott Verlag+Druck AG, 3607 Thun 7, Telefon 033 / 22 16 22
Inserate / Annonces: Ott Verlag Thun, Postfach 22, 3607 Thun 7, Telefon 033 / 22 16 22
Jahres-Abonnemente / Abonnement annuel: Fr. 30.- / Einzelhefte / Numéros isolés: Fr. 3.-
Erscheinungsweise / Mode de parution: Monatlich / Mensuel

seignants parlent la langue du pays, et non des écoles réservées aux élèves ayant la même langue maternelle qu'eux. Pour aider les jeunes étrangers à surmonter leur difficultés, pour les soutenir et les encourager, l'école organise des cours spéciaux.

Un élève sur six est étranger, un sur huit parle une langue étrangère.

En 1985/86, les élèves étrangers représentaient 17% de l'effectif. Depuis le milieu des années 70, on enregistre pratiquement le même pourcentage, qui ne changera probablement pas avant les années 90.

Pour l'enseignement, ce sont les connaissances linguistiques, et non la nationalité des enfants, qui comptent. En effet, certains élèves de langue maternelle étrangère comprennent bien la langue que parlent les enseignants. Par ailleurs, les petits Italiens n'ont pas de problèmes linguistiques au Tessin, pour ne citer qu'un exemple.

Deux classes sur trois comprennent des élèves de langue étrangère.

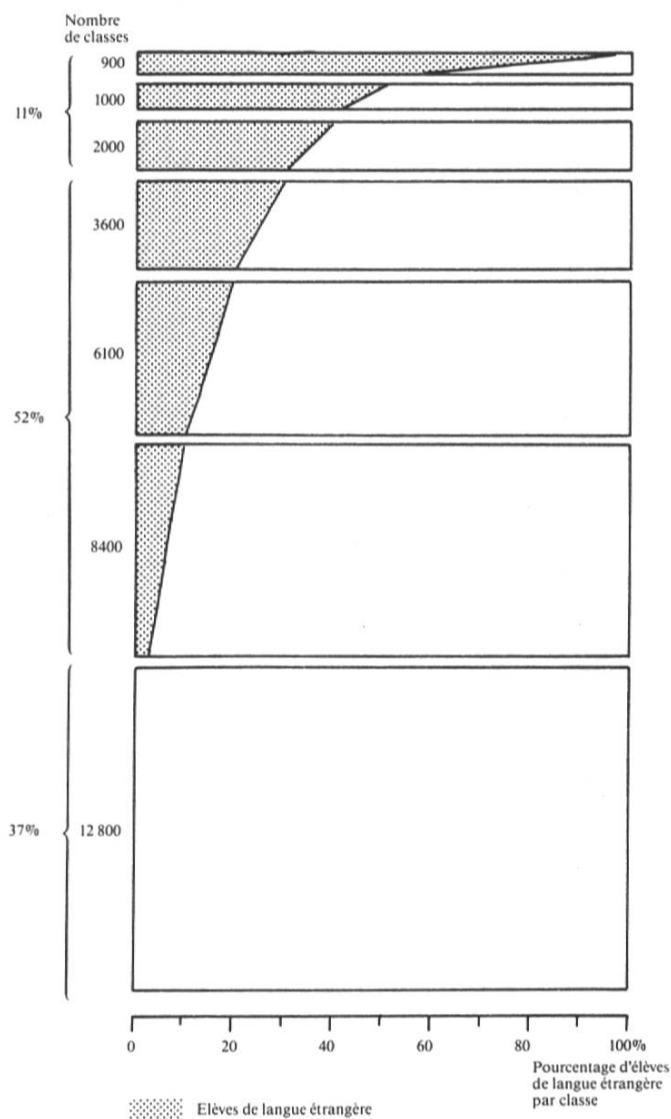
C'est dans les classes, au niveau pratique, que les intentions et les mesures des autorités doivent faire leurs preuves. Il est certain que les classes mixtes sont plus propices à l'intégration que les classes composées entièrement d'étrangers. On s'y familiarise plus rapidement et d'une manière plus approfondie avec les expressions d'une culture différente, et les indigènes accueillent mieux les étrangers s'ils essaient de les connaître et de les comprendre. Il ne s'agit plus simplement de s'adapter: il existe une possibilité d'échanger, de s'influencer mutuellement.

Cet échange culturel enrichissant est certainement un aspect positif de l'enseignement mixte. Ce dernier pose néanmoins des problèmes aux élèves étrangers en raison de la langue parlée pendant les leçons, qui est différente de celle qu'ils parlent chez eux. La présence d'élèves de plusieurs langues maternelles complique également la tâche des enseignants.

162 *C'est donc surtout la proportion d'enfants de langue étrangère dans une classe, et non*

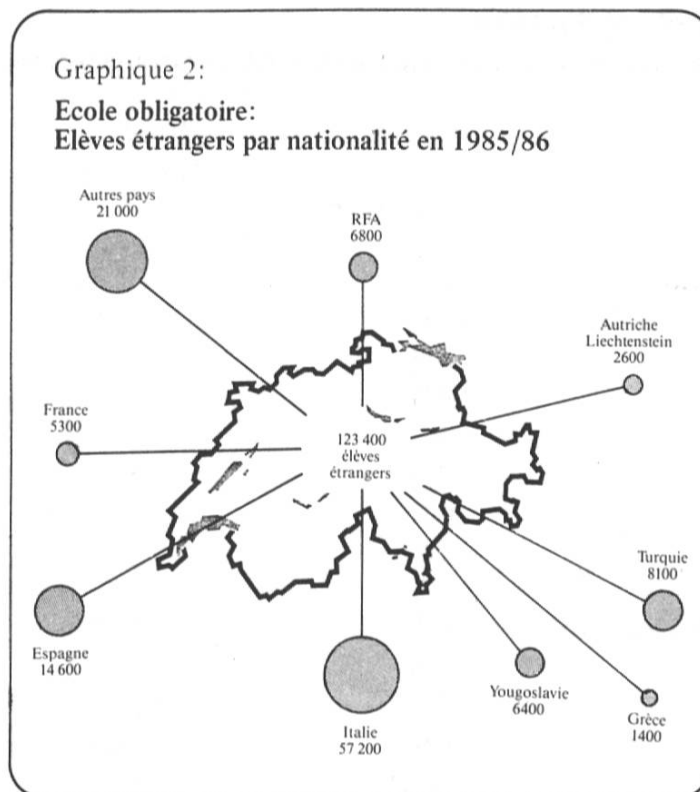
Graphique 1:

Ecole obligatoire: Pourcentage d'élèves de langue étrangère par classe en 1985/86



celle d'étrangers, qui compte pour l'enseignements, car elle correspond au nombre d'élèves qui risquent d'avoir des difficultés scolaires dues à l'insuffisance des connaissances linguistiques. En réalité, ces problèmes ne surgissent que dans une partie des cas en question parce que, comme nous l'avons mentionné, des élèves de langue étrangère peuvent parfaitement avoir de bonnes connaissances de la langue enseignée.

Combien de classes comprenaient des élèves de langues maternelles différentes, en 1985/86? L'école obligatoire se composait de 34 800 classes. Dans plus d'un tiers d'entre elles (37%), il n'y avait aucun élève de langue étrangère (cf. le graphique 1). La moitié des classes environ (52%) comprenaient un ou plusieurs élèves de langue étrangère, ceux-ci représentant au maximum 30% de l'effectif. Les classes restantes (11%) comptaient plus d'un tiers d'élèves de langue étrangère.



Sept élèves étrangers sur dix viennent d'un pays situé au bord de la Méditerranée.

En 1985/86, plus de 70% des élèves étrangers étaient originaires d'Italie, d'Espagne, de Turquie, de Yougoslavie ou de Grèce. Les jeunes Italiens représentaient, à eux seuls, à peu près la moitié du total.

Précisons que la composition a changé au cours des dernières années. La proportion d'élèves venus de pays germanophones et francophones a baissé et celle des élèves originaires des régions méditerranéennes a augmenté dans une mesure correspondante; les pourcentages des ressortissants d'autres pays sont restés stables.

L'école privée, une alternative qui n'est pas à la portée de tous les élèves étrangers.

D'aucuns pensent qu'un grand nombre d'élèves étrangers fréquentent une école privée (à programme scolaire cantonal), les établissements de ce type tenant compte davantage de la situation individuelle des élèves et des désirs de ceux-ci que l'école obligatoire.

En 1985/86, le pourcentage d'élèves des pays méditerranéens qui fréquentaient une école privée, non subventionnée, n'était pas plus élevé que celui des élèves suisses (3%). Pour les élèves d'autres nationalités, en revanche, on a enregistré des pourcentages supérieurs, notamment pour les Allemands (RFA, 10%), les Français (17%) et ceux du reste du monde (13%).

On constate donc que la proportion d'élèves étrangers qui sont éduqués dans une école privée varie considérablement selon leur pays d'origine. Le pourcentage relativement bas d'élèves du bassin méditerranéen, compte tenu de leur situation culturelle et

Ecole obligatoire:

Elèves étrangers et de langue étrangère par canton en 1985/86

	1 Canton ¹⁾	Total des élèves	Etrangers en %	Langue étrangère en %
Suisse orientale	ZH	110017	21	17
	GL	4151	22	18
	SH	7416	21	14
	AR	5279	12	7
	AI	1785	5	3
	SG	49861	14	9
	GR	19460	8	8
	TG	23249	17	10
Suisse centrale	LU	37153	9	6
	UR	4653	5	3
	SZ	12835	9	6
	OW	3675	5	4
	NW	3863	3	3
	ZG	9867	15	11
Nord-Ouest de la Suisse	BE	103663	9	6
	SO	24637	15	11
	BS	15492	31	27
	BL	24583	17	13
	AG	54812	17	13
Suisse romande/TI	FR	24090	9	6
	TI	30177	27	5
	VD	59186	24	19
	VS	31312	9	5
	NE	17145	23	14
	GE	36718	41	34
	JU	8491	11	6
	CH	723570	17	12

¹⁾ Langue maternelle différente de la/des langue(s) parlée(s) en classe.

linguistique, ne surprend toutefois que ceux qui ignorent que leurs familles ne font généralement pas partie des classes privilégiées. Autre fait à prendre en considération, les autorités encouragent systématiquement l'intégration de ces élèves au système d'éducation public.

Etrangers particulièrement nombreux dans les écoles à programme à d'enseignement spécial.

164 3,8% des élèves suisses fréquentaient, en 1985/86, une école à programme d'ensei-

Ecole obligatoire:

Elèves par type d'école et par nationalité en 1985/86

2 Degré/Type d'école	Total des élèves	Suisse %	Pays méditer- ranéens % ¹⁾	Pays limi- trophes % ²⁾	Autres pays %
Degré primaire	376 512	52	53	47	57
Degré secondaire I	314 769	44	39	49	36
Exigences élémentaires	115 878	15	21	14	12
Exigences étendues	181 085	27	14	32	21
Sans sélection	17 806	2	4	3	3
Ecoles à program- me d'enseigne- ment spécial	32 289	4	8	4	7
		100	100	100	100
Total	723 570	(600 147)	(87 714)	(14 661)	(21 048)

¹⁾ Italie, Espagne, Yougoslavie, Turquie, Grèce

²⁾ RFA, Autriche, Liechtenstein, France

gnement spécial. La proportion d'étrangers était double (7,6%). Les élèves des pays méditerranéens étaient les plus nombreux (8,4%).

Retraçons l'évolution des dernières années: Le nombre des élèves suisses des écoles à programme d'enseignement spécial a diminué dans la même mesure que les effectifs des élèves suivant le programme d'enseignement normal. Le total des élèves étrangers a baissé également, alors que le nombre des enfants étrangers fréquentant les écoles à programme d'enseignement spécial s'est caractérisé par une tendance à la hausse. Cette évolution a été parallèle à celle que nous avons décrite en parlant de l'ensemble des élèves étrangers: recul marqué des effectifs des pays limitrophes germanophones et francophone, accroissement du nombre d'élèves des pays méditerranéens, à l'exception de l'Italie. De ce fait, la proportion d'élèves de langue étrangère s'est accrue.

Si les enfants venus du Sud sont particulièrement nombreux dans les classes à programme d'enseignement spécial, c'est sans doute partiellement à cause de leurs connaissances insuffisantes de la langue que parle l'enseignant. Mais il ne faut pas négliger non plus les difficultés que cause l'adaptation socio-culturelle, au sens large du terme, difficultés que les enfants d'ouvriers connaissent dans une mesure accrue.

Critères de sélection: obstacle infranchissable pour la plupart des élèves étrangers – rôle décisif de la nationalité

A l'école primaire, tous les élèves suivent le même enseignement. Au degré secondaire I, ils sont répartis en fonction de leurs résultats scolaires. Il existe de nombreux

types d'écoles secondaires dans l'ensemble des cantons, mais on peut les classer en deux groupes: les écoles à exigences élémentaires et les écoles à exigences étendues.

On a toujours constaté que dans les écoles à exigences étendues, les Suisses étaient mieux représentés que les étrangers. Mais on ne saurait généraliser, en ce qui concerne ces derniers. La proportion d'élèves des pays limitrophes germanophones et francophones qui ont passé dans les écoles en question est en effet plus grande que la proportion d'élèves suisses. Le taux des autres pays correspond à peu près au taux suisse, alors que celui des enfants du bassin méditerranéen est nettement inférieur. Nous avons fait remarquer, en parlant du pourcentage élevé d'enfants des pays méditerranéens dans les écoles à programme d'enseignement spécial, que les problèmes linguistiques et les difficultés d'adaptation à une autre culture constituaient un handicap. On peut faire la même remarque à propos du passage dans les écoles à exigences étendues. Pourtant, des enfants d'autres pays passent leurs examens d'entrée bien que leur situation ne soit guère différente. Il faut donc se demander:

Est-ce que la sélection dépend de la couche sociale?

La sélection comporte trois mesures; elles consistent à envoyer certains enfants dans une école à programme d'enseignement spécial, à grouper les élèves en fonction de leurs résultats et à faire doubler une classe. Nous possédons des données pour les deux premières mesures seulement. Nous ne pouvons donc pas établir le taux d'enfants étrangers doublant une classe. Mais si nous étions à même de le faire, le résultat ne divergerait probablement pas trop de ceux qui sont disponibles.

Du bassin méditerranéen, la Suisse a accueilli surtout des ouvriers non qualifiés; eux et leurs familles font généralement partie des couches sociales inférieures. Les autres salariés étrangers sont plutôt des spécialistes, au statut social supérieur. La nationalité correspond donc, en gros, à une couche sociale.

Les résultats scolaires des enfants des familles peu privilégiées sont souvent moins bons que ceux des enfants des couches sociales supérieures. Il n'est guère étonnant, dès lors, que précisément les élèves du bassin méditerranéen aient des problèmes à l'école.

On ne saurait toutefois se faire une idée précise du succès scolaire des élèves étrangers et suisses sans analyser les deux groupes par sexe et selon des critères relatifs à la couche sociale. Certaines études faites à l'échelon cantonal permettent de présumer qu'en matière de réussite scolaire, la différence entre enfants suisses et étrangers d'une même couche sociale est minime. C'est donc l'appartenance à une couche sociale, et non la nationalité, qui semble jouer un rôle primordial lors de la sélection.

Statistique de la formation no 3, septembre 1986

Fremde Kinder – Belastung oder Chance?

Um einen möglichst lebensnahen Schulunterricht zu erreichen, bemühen sich Lehrerinnen immer wieder, auf den Erfahrungen der Schülerinnen aufzubauen.

Wir kennen aber vor allem die Erfahrungen der Schweizer Kinder, da diese z. T. eigenen Kindheits- und Umwelterfahrungen entsprechen. Was jedoch wissen wir von den Er-